



PRÉVENIR, PROTÉGER, SECOURIR

LE SDIS 44, UN APPUI POUR LES ÉLUS LOCAUX
GUIDE À DESTINATION DES MAIRES

GROUPEMENT SUD – ÉDITION 2020



PRÉVENIR, PROTÉGER, SECOURIR

Figurant parmi les plus importants de France, le Service départemental d'incendie et de secours de Loire-Atlantique (SDIS44) assure la prévention des risques, la lutte contre les incendies et les secours d'urgence sur l'ensemble des communes du département.

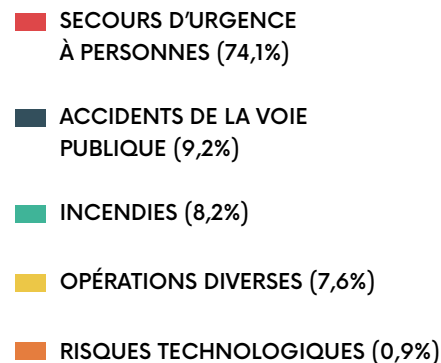
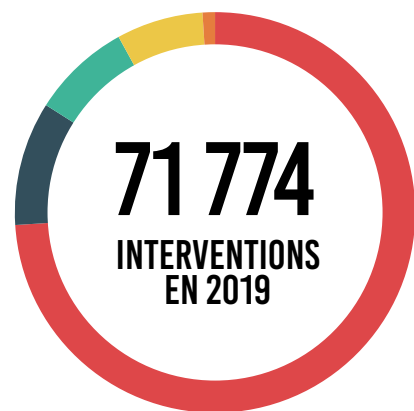
Pour assurer un service public de qualité 24h/24, le SDIS 44 s'appuie sur près de 5000 femmes et hommes :

- près de **750 sapeurs-pompiers professionnels**,
- plus de **3900 sapeurs-pompiers volontaires**,
- environ **350 personnels administratifs et techniques** (logisticiens, cartographes, comptables, juristes, chargés des ressources humaines...).

Les sapeurs-pompiers de Loire-Atlantique assurent chaque année près de 72 000 interventions, dont 74% de secours d'urgence à personne, 9% d'accidents de la voie publique et 8% d'incendie.

Plus de **2000 appels arrivent chaque jour** au centre de traitement de l'alerte du SDIS 44, à La Chapelle-sur-Erdre, sur les numéros 18 ou 112. Cinq à huit opérateurs spécialisés se relaient chaque jour, sous la responsabilité de deux officiers, afin d'assurer une permanence téléphonique 24h/24. **Le délai d'attente moyen n'est que de 10 secondes avant la prise en charge par l'opérateur !**

PRÈS DE 72 000 INTERVENTIONS ANNUELLES





UNE ORGANISATION PERFORMANTE

Placé sous la double autorité du préfet et du président du conseil d'administration, le SDIS 44 gère avec rigueur son organisation pour assurer un service public performant.

Établissement public administratif, **le SDIS 44 est dirigé par un officier de sapeur-pompier professionnel, le Contrôleur général Laurent Ferlay**, à la fois chef du corps départemental de sapeurs-pompiers, **sous l'autorité du Préfet** (pour la chaîne opérationnelle), **et directeur du service départemental d'incendie et de secours, sous l'autorité du président du conseil d'administration** (pour la gestion administrative et financière).

Le budget du SDIS (120 millions d'euros) est constitué des contributions du Département (53%) et de celles des communes et EPCI (47%).

Tout en figurant parmi les plus grands SDIS de France (sixième national au regard de la population défendue), le SDIS 44 présente un coût par habitant (72,51 €) inférieur à la moyenne nationale (79,34 €) et à celle de sa catégorie (83,81 €). **Sa qualité de gestion a valu au SDIS 44 de décrocher un 20/20*** lors de la publication, par la direction générale des Finances publiques, du dernier indice de qualité comptable des collectivités locales.

*indice de qualité comptable 2016 des collectivités locales attribué par la direction générale des Finances publiques.

QUELQUES CHIFFRES



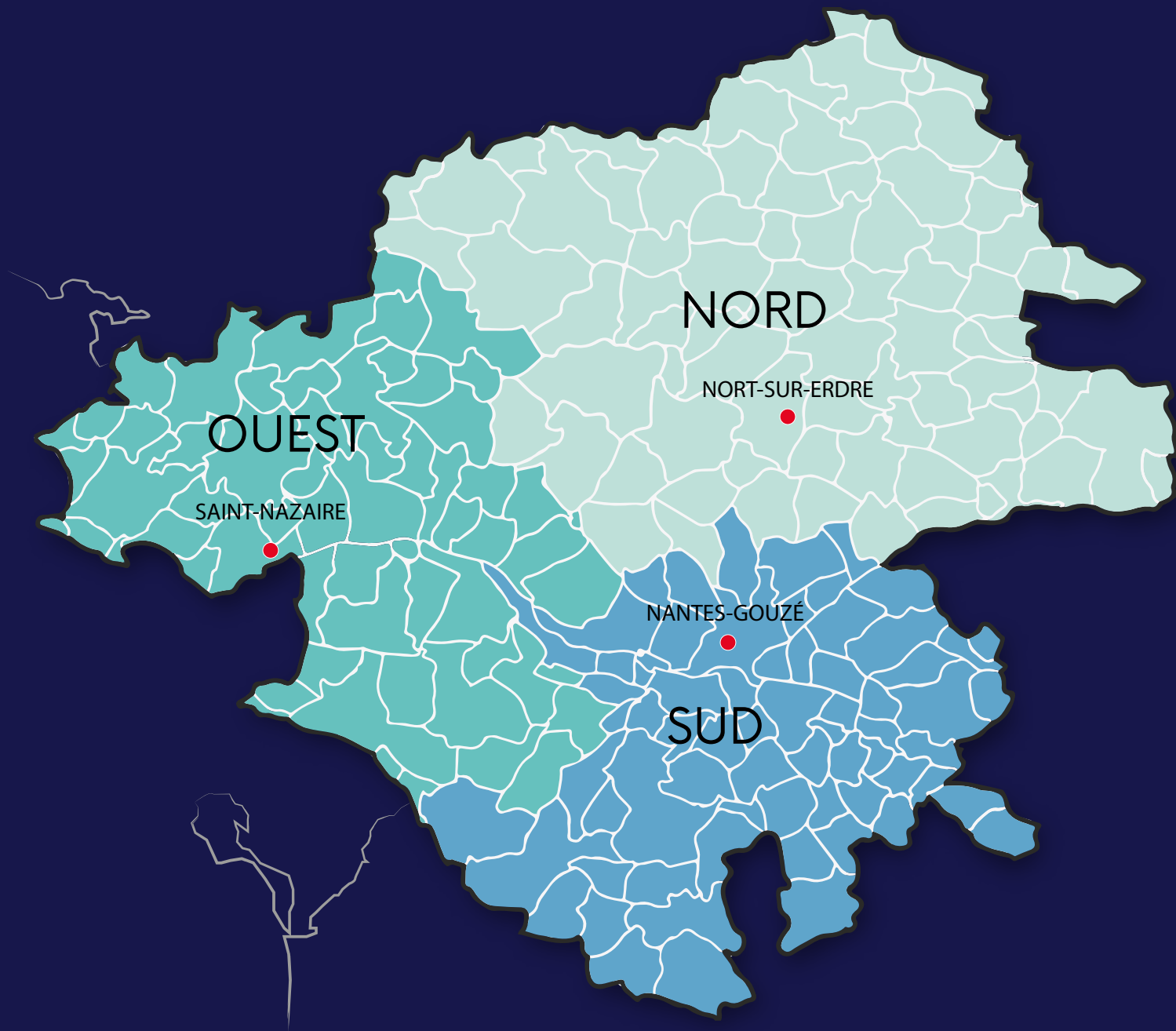
72,51€

COÛT PAR HABITANT - SDIS 44
SOIT 11€ DE MOINS
QUE LES SDIS DE MÊME TAILLE
(Catégorie A) POUR L'ANNÉE 2016



20/20

EN QUALITÉ DE GESTION
POUR LE SDIS 44



LE GROUPEMENT TERRITORIAL, ÉCHELON DE PROXIMITÉ

Le SDIS 44 comprend 92 centres d'incendie et de secours, répartis en trois groupements territoriaux (Nord, Sud et Ouest), assurant la couverture opérationnelle du département.

Les groupements territoriaux sont les échelons déconcentrés de la direction départementale du SDIS.

Sous l'autorité du directeur du SDIS 44, **le chef de groupement territorial a pour mission, sur son secteur géographique :**

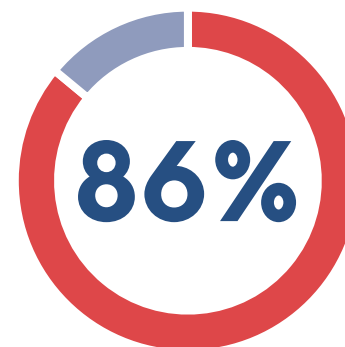
- de représenter la direction ;
- de contribuer à la qualité du fonctionnement général du service ;
- de diriger son groupement (siège et centres d'incendie et de secours).

COMPOSITION DU SDIS 44



92

CENTRES D'INCENDIE
ET DE SECOURS
DANS LE DÉPARTEMENT



DES CENTRES D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE
LOIRE-ATLANTIQUE SONT
EXCLUSIVEMENT COMPOSÉS
DE SAPEURS-POMPIERS
VOLONTAIRES



-POMPIER
TLANTIQU



LE GROUPEMENT SUD, VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Dirigé par le lieutenant-colonel Jérôme Petitgas, le groupement territorial Sud comprend des services fonctionnels et 29 centres d'incendie et de secours.

20 des 29 centres d'incendie et de secours du groupement Sud sont exclusivement composés de sapeurs-pompiers volontaires. Compte tenu de l'importance de l'activité opérationnelle sur leur secteur, les centres Nantes-Gouzé, Nantes-Nord, Rezé, Saint-Herblain, Carquefou, Clisson, Bouguenais, Vertou et Le Loroux Bottereau sont dirigés par des officiers de sapeurs-pompiers professionnels.

Pour exercer ses missions, le chef de groupement s'appuie sur :

- un service Opérations,
- un bureau Technique,
- un bureau Ressources humaines.

Interlocuteurs privilégiés des élus locaux et de leurs services, les personnels du service Opérations vous accompagnent dans la préparation opérationnelle (voir page 13).

LE GROUPEMENT EN CHIFFRES



29

CENTRES D'INCENDIE
ET DE SECOURS,
DONT



9

CENTRES MIXTES ACCUEILLANT
DES SAPEURS-POMPIERS
PROFESSIONNELS & VOLONTAIRES



LE MAIRE, DIRECTEUR DES OPÉRATIONS DE SECOURS

La réponse aux situations d'urgence nécessite la mobilisation rapide de tous les moyens publics et privés et leur coordination efficace par une direction unique. Au quotidien, c'est le maire qui assure la direction des opérations de secours.

En tant que Directeur des opérations de secours (DOS) sur le territoire communal, le maire :

- ✓ prend les mesures de sauvegarde :
 - l'alerte et l'information de la population concernée
 - l'évacuation et la prise en charge des sinistrés (accueil provisoire, restauration, hébergement...)
 - le soutien matériel aux populations sinistrées
- ✓ dirige et coordonne les actions de différents services
- ✓ informe et communique, aux autorités, aux médias, à la population
- ✓ mobilise les moyens publics et privés nécessaires.

Le cas échéant, si la gravité de l'événement dépasse les capacités locales d'intervention ou lorsque le problème concerne plusieurs communes, la direction des opérations de secours revient au préfet.

Le maire reste alors chargé des mesures de soutien à sa population.

Le DOS bénéficie de l'appui du Commandant des opérations de secours (COS), un officier sapeur-pompier qui lui apporte les éléments d'expertise lui permettant de prendre les décisions adaptées à la crise. Le COS coordonne l'action des services sur le terrain sous l'autorité du DOS.

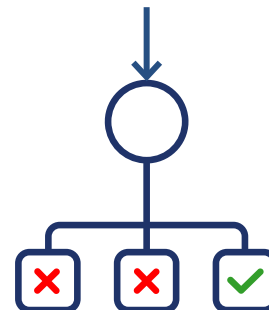
COORDINATION DES MOYENS



COMMANDANT DES OPÉRATIONS
DE SECOURS
APPUI & EXPERTISE



LE MAIRE/DIRECTEUR DES
OPÉRATIONS DE SECOURS
PRISE DE DÉCISIONS





L'APPUI DU SDIS 44

Interlocuteurs privilégiés des élus locaux et de leurs services, les personnels du service Opérations du groupement territorial Sud vous accompagnent dans la préparation opérationnelle.

Nos équipes vous apportent conseils et assistance en matière de :

- défense extérieure contre l'incendie (DECI),
- projets d'aménagement et d'urbanisation,
- sécurité des grands rassemblements et des manifestations publiques,
- planification des secours (plans communaux de sauvegarde).

Elles veillent également au suivi des conditions de distribution des secours lors des travaux de voirie, à la couverture de risques particuliers.

Établissements recevant du public

Le bureau Prévention, qui est rattaché directement au groupement Prévention de la Direction départementale, est l'interlocuteur privilégié pour toutes les questions relevant des établissements recevant du public.

2019 EN CHIFFRES



70

PERMIS D'AMÉNAGEMENT



248

DOSSIERS DE
MANIFESTATIONS PUBLIQUES

CHEF DU SERVICE OPÉRATIONS

Capitaine Hugo BOSSIS

☎ 02 28 20 41 42

✉ hugo.bossis@sdis44.fr

AGENTS DE GESTION ADMINISTRATIVE

Jean-Marc ALBERT

☎ 02 28 20 41 44

Christine BOUFFANT

☎ 02 28 20 41 47



SAPEURS-POMPIERS
DE LOIRE-ATLANTIQUE

SOUTENIR LE VOLONTARIAT

Représentant plus de 80% des effectifs des « soldats du feu », les sapeurs-pompiers volontaires (SPV) sont essentiels au maillage territorial permettant d'assurer les secours de proximité. Favoriser la disponibilité de vos employés SPV est un acte citoyen mais aussi un atout pour votre collectivité.

Favoriser le volontariat, c'est :

- participer à la continuité et à la qualité des secours de proximité, dont vous bénéficierez peut-être un jour,
- soutenir les sapeurs-pompiers volontaires, qui démontrent chaque jour que courage et dévouement demeurent des valeurs d'actualité.

Compter parmi ses employés un sapeur-pompier volontaire, c'est bénéficier :

- d'un secouriste expérimenté et réactif,
- d'un conseiller prévention et sécurité,
- d'un formateur pour les autres personnels,
- d'un employé responsable sur qui compter.

Vous avez la possibilité de fixer les conditions de la disponibilité de vos employés sapeurs-pompiers volontaires pour la formation et les missions opérationnelles par convention avec le service départemental d'incendie et de secours.

Pour en savoir plus, contactez le Bureau du Volontariat

✉ volontariat@dis44.fr ☎ 02 28 09 81 73

QUELQUES CHIFFRES



1220

SAPEURS-POMPIERS
VOLONTAIRES
AU GROUPEMENT SUD



157

CONVENTIONS DE DISPONIBILITÉ
SIGNÉES AVEC DES EMPLOYEURS
PUBLICS SUR LE SECTEUR DU
GROUPEMENT SUD



Service départemental d'incendie et de secours de Loire-Atlantique
ZAC de Gesvrine | 12, rue Arago BP 4309 | 44243 La Chapelle-sur-Erdre Cedex
📞 02 28 09 81 00 | 🌐 www.sdis44.fr | 📘 🐦 @SDIS44